

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN
2023**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 JUIN 2023.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2023, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 80,44 % de son actif en titres émis par l'état, emprunts obligataires, actions et titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2023.

Tunis, le 03 Août 2023

Le Commissaire aux Comptes :

P/ CMC – DFK International

Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/06/2023
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	922 606	920 678	935 452
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		186 687	53 714	146 160
b - Obligations et Valeurs assimilées		735 919	866 964	789 292
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		224 008	220 326	233 739
a - Placements monétaires	4-3	202 494	-	203 445
b - Disponibilités	4-9	21 513	220 326	30 294
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	395	906	380
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 147 009	1 141 910	1 169 571
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	2 981	2 990	3 055
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	14 848	12 272	20 253
TOTAL PASSIF		17 829	15 262	23 308
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 101 937	1 100 990	1 100 047
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	27 243	25 658	46 215
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	7	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		27 224	25 651	46 209
ACTIF NET		1 129 180	1 126 648	1 146 263
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 147 009	1 141 910	1 169 571

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30 Juin 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/10/2022 31/12/2022	01/01/2023 30/06/2023	01/04/2022 30/06/2022	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2022 31/12/2022	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	22 495	36 056	21 291	33 894	62 677
a - Dividendes		9 664	9 664	6 932	6 932	6 932
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 831	26 392	14 360	26 962	55 745
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 906	6 482	3 327	6 495	13 555
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		26 401	42 538	24 618	40 389	76 231
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 997	-3 980	-1 982	-3 949	-7 958
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 404	38 559	22 636	36 440	68 274
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 5 886	- 11 343	- 5 558	- 10 795	- 22 070
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 518	27 215	17 078	25 646	46 203
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		9	9	5	5	5
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 527	27 224	17 084	25 651	46 209
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-9	-9	-5	-5	-5
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-11 548	-1 849	-1 624	9 624	6 428
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 132	3 990	-4 939	-12 379	-9 199
* Frais de négociation de titres		-586	-792	-410	-1 339	-2 265
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 516	28 564	10 105	21 553	41 167

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 Juin 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> 01/04/2023 30/06/2023	<i>Période du</i> 01/01/2023 30/06/2023	<i>Période du</i> 01/04/2022 30/06/2022	<i>Période du</i> 01/01/2022 30/06/2022	<i>Période du</i> 01/01/2022 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net</u>					
<u>resultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	18 518	27 215	17 078	25 646	46 203
b - Variation des +/- values potentielles	- 11 548	- 1 849	- 1 624	9 624	6 428
sur titres					
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2 132	3 990	- 4 939	- 12 379	- 9 199
d - Frais de négociation de titres	- 586	- 792	- 410	- 1 339	- 2 265
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 46 197	- 46 197	- 31 876	- 31 876	- 31 876
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	549	549	330	330	330
* Capital	540	540	325	325	325
* Régularisation des sommes non distrib.	1	1	- 1	1	- 1
* Régularisations des sommes distrib.	9	9	5	5	5
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 37 131	- 17 083	- 21 441	- 9 993	9 621
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 166 310	1 146 263	1 148 089	1 136 641	1 136 641
b - En fin de période	1 129 179	1 129 179	1 126 648	1 126 648	1 146 263
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 387	20 387	20 381	20 381	20 381
b - En fin de période	20 397	20 397	20 387	20 387	20 387
VALEUR LIQUIDATIVE	55,360	55,360	55,263	55,263	56,225
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,73%	2,49%	0,88%	1,90%	3,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/06/2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2023, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2023, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à 922 606 DT contre 920 678 DT au 30/06/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<i>Coût d'acquisition</i>	896 355	885 705	905 124
- Actions et droits rattachés	162 332	0	95 589
- Titres OPCVM	29 381	53 424	53 424
- Obligations et valeurs assimilées	704 643	832 281	756 111
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-4 610	435	-2 761
- Actions et droits rattachés	-4 676	0	-4 667
- Titres OPCVM	-350	290	1 814
- Obligations et valeurs assimilées	416	146	92
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	30 860	34 537	33 089
Total	922 606	920 678	935 452

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 22 495 DT pour la période allant du 01/04/2023, au 30/06/2023, contre un montant de 21 291 DT du 01/04/2022, au 30/06/2022, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	31/12/2022
- Revenus des actions	-	-	1 103	1 103	1 103
- Revenus des Titres OPCVM	9 664	9 664	5 829	5 829	5 829
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 831	26 392	14 360	26 962	55 745
Total	22 495	36 056	21 291	33 894	62 677

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 494 DT au 30/06/2023 contre un solde nul au 30/06/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Compte à terme STB			
Placement au 03/05/2023(Taux 9,76%) 90 jours	202 494		
Placement au 02/01/2023(Taux 8,83%) 90 jours			203 445
Placement au 29/06/2022(Taux 8,05%) 90 jours	-	-	-
Total	202 494	-	203 445

4-4Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 906 DT pour la période allant du 01/04/2023, au 30/06/2023, contre 3 327 DT du 01/04/2022, au 30/06/2022, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	31/12/2022
- Intérêts/ Placements à terme	3 906	6 482	3 327	6 495	13 555
Total	3 906	6 482	3 327	6 495	13 555

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2023	
- Montant	1 111 398
- Nombre de titres	20 387
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	540
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 11 548
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 132
- Frais de négociation de titres	- 586
Capital au 30/06/2023	
- Montant	1 101 937
- Nombre de titres	20 397
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice en cours	27 224	25 651	46 209
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	7	7
Total	27 243	25 658	46 215

4-7Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023, à 2 981 DT contre 2 990 DT au 30/06/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Gestionnaire	550	548	18
- Dépositaire	2 432	2 442	3 037
Total	2 981	2 990	3 055

4-8Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2023, au 30/06/2023, 1 997 DT contre 1 982 DT du 01/04/2022, au 30/06/2022, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	31/12/2022
- Rémunération du gestionnaire	1 703	3 395	1 688	3 364	6 778
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1180
Total	1 997	3 980	1 982	3 949	7 958

4-9Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023, à 21 513 DT contre 220 326 DT au 30/06/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Avoirs en banque	21 513	220 326	30 294
Total	21 513	220 326	30 294

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023, à 395 DT contre 906 DT au 30/06/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur Obligations	47	558	32
Total	395	906	380

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023, à 14 848 DT contre 12 272 DT au 30/06/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
TCL	30	4	2
Jetons de présence	5 067	4 384	9 517
Publicité et publications	2 000	2 190	4 452
honoraires(CAC)	0	0	0
Rémunération DG	-	0	-
Autres crédeurs (CMF)	93	93	98
Etat retenue à la source	2 182	2 049	159
PUBLICATIONS DIVERSES	5 477	3 552	6 026
Total	14 848	12 272	20 253

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2023, au 30/06/2023, à 5 886 DT contre 5 558 DT du 01/04/2022, au 30/06/2022, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2023	30/06/2023	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	31/12/2022
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 461	2 567	1 119	2 759	5 021
- Redevance CMF	286	571	284	565	1 139
- TCL	80	131	86	135	290
- Jeton de présence	2539	5050	2 539	4 384	9 517
- Publicité & publication	1521	3025	1 521	2 941	6 016
- Rémunération DG	-	-	-	-	-
- Aures charges	0	-	9	10	87
Total	5 886	11 343	5 558	10 795	22 070

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	%Actif	% Actif Net
Actions			162 331,842	157 655,648	13,74%	13,96%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 500	47 065,040	44 115,000	3,85%	3,91%
TN0007510019	LAND'OR	5 000	33 655,000	30 040,000	2,62%	2,66%
TN0007630015	SOTIPAPIER	2 152	14 167,802	15 384,648	1,34%	1,36%
TN0006560015	SOTUVER	2 000	24 519,000	25 546,000	2,23%	2,26%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	42 570,000	3,71%	3,77%
Titres emis ou garantit par l'Etat			533 377,700	559 513,849	48,78%	49,55%
TN5QHxz8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 633,635	0,93%	0,94%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	100	9 400,000	9 920,458	0,86%	0,88%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	60	5 700,000	6 005,569	0,52%	0,53%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	49	4 704,000	4 977,492	0,43%	0,44%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	19 435,644	1,69%	1,72%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	200 000,000	204 137,268	17,80%	18,08%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	128 520,592	11,20%	11,38%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B EMP NAT 2023 T2	1 500	150 000,000	160 531,069	14,00%	14,22%
TNNI3UPDY012	AF	1 600	15 201,600	15 352,122	1,34%	1,36%
Obligations			171 265,000	176 405,470	15,38%	15,62%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	36 000,000	36 580,092	3,19%	3,24%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	24 000,000	24 432,787	2,13%	2,16%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	42 000,000	44 535,189	3,88%	3,94%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1 000	6 620,000	6 685,636	0,58%	0,59%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	36 000,000	36 778,072	3,21%	3,26%
TN0003400355	AMENBANK2009 B	500	6 645,000	6 976,645	0,61%	0,62%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	500	20 000,000	20 417,049	1,78%	1,81%
TITRES OPCVM			29 380,830	29 031,100	2,53%	2,57%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	268	29 380,830	29 031,100	2,53%	2,57%
Total Général			896 355,372	922 606,067	80,44%	81,71%